



**UNION INTERPARLEMENTAIRE ARABE
UNION PARLEMENTAIRE AFRICAINE**



12^{ème} CONFERENCE PARLEMENTAIRE AFRO-ARABE
Abuja, 21-23 Avril 2009

COMMUNIQUE FINAL

A l'invitation de la Chambre des Représentants de la République Fédérale du Nigeria, la 12^{ème} Conférence Parlementaire Afro-Arabe s'est tenue à Abuja du 21 au 23 Avril 2009.

Ont pris part à la Conférence des délégations représentant les Parlements nationaux des pays Africains et Arabes suivants : Algérie, Angola, Arabie Saoudite, Bahreïn, Bénin, Burkina Faso, Burundi, Cameroun, Centrafrique, Congo, Djibouti, Egypte, Ethiopie, Guinée Equatoriale, Koweït, Liberia, Maroc, Namibie, Niger, Oman, Nigeria, Ouganda, Palestine, République Démocratique du Congo, Sénégal, Soudan, Syrie, Tchad, Yémen et Zimbabwe.

Des représentants des Organisations suivantes y ont participé en qualité d'observateurs : la Commission Interparlementaire de la CEMAC, le Conseil Consultatif de l'Union du Maghreb arabe, la Commission Economique des Nations Unies pour l'Afrique (CEA), la Ligue des Etats Arabes, l'Union Parlementaire des pays membres de l'Organisation de la Conférence Islamique et l'Association des Sénats, Shuras et Conseils équivalents d'Afrique et du monde arabe.

Séance inaugurale

La séance inaugurale a eu lieu au Centre International de Conférences d'Abuja sous la présidence de Son Excellence El Haji Umaru Musa Yar'Adua, Président de la République Fédérale du Nigeria. Ont assisté à cette séance, outre les participants à la conférence, le Président de la Chambre des Représentants du Nigéria, l'Honorable Dimeji Bankole, le Président du Comité Exécutif de l'Union Parlementaire Africaine, l'Honorable Edward Ssekandi, Président du Parlement de l'Ouganda, le représentant du Président de l'Union Interparlementaire Arabe, l'Honorable Akram Abdallah Mohamed, membre du Parlement du Yemen, les membres du Gouvernement, les représentants des Missions diplomatiques ainsi que des invités.

Dans son mot de bienvenue, **le Président de la Chambre des Représentants du Nigeria, l'Honorable Dimeji Bankole** a dit combien il appréciait que le dialogue parlementaire Afro-Arabe ait été établi depuis 1984 pour rassembler

des représentants des parlements arabes et africains en vue de renforcer les relations politiques, culturelles et socio-économiques entre pays arabes et africains.

Aussi, s'est-il réjoui de la tenue de la 12^{ème} Conférence Parlementaire Afro-Arabe à Abuja, capitale de la République Fédérale du Nigeria, à un moment où les nations à travers le monde sont en proie à divers problèmes entravant leur croissance, leur progrès et leur développement.

Nous vivons, a-t-il dit, dans un monde en permanence confronté à des difficultés qui menacent l'existence même de l'humanité, causées par la faim, l'insécurité, la faiblesse des économies, les luttes hégémoniques et les conflits armés et actes de terrorisme qui ne se produisent pas exclusivement dans les pays arabes et africains.

Reconnaissant le rôle des parlements dans la réalisation de la paix et de la stabilité ainsi que la sécurité et du bien-être général des populations, le Président Dimeji Bankole a plaidé pour que les nations africaines et arabes soient préservées des guerres, du banditisme et autres formes de terrorisme tout en appelant à œuvrer pour une paix globale et durable et pour la prospérité économique.

Ce faisant, il s'est dit heureux que la Conférence se penche sur la situation socio-politique et économique dans le monde et son impact sur la coopération afro-arabe, ainsi que sur le rôle des parlements africains et arabes dans la protection des économies de leurs pays contre les effets négatifs de la crise économique actuelle. L'Europe, l'Amérique et l'Asie sont confrontées à des difficultés économiques similaires et s'efforcent de trouver des solutions, ce que doivent faire également les africains et arabes.

Par ailleurs, le Président de la Chambre de Représentants a exhorté les délégués à œuvrer à la restauration de la paix et de la stabilité dans tous les pays africains et arabes et à mettre fin au conflit arabo-israélien et à soutenir les efforts internationaux dans la restauration de la paix dans cette région.

Il a terminé en souhaitant, au nom de l'Assemblée Nationale du Nigeria, la bienvenue aux délégués.

Après le mot de bienvenue aux participants du Président de la Chambre des Représentants, **le Président du Comité Exécutif de l'Union Parlementaire Africaine** a prononcé son allocution.

Il a remercié les autorités parlementaires du Nigeria pour avoir accueilli cette conférence et pour les facilités accordées en vue du succès des travaux. Il a indiqué que la présence des parlementaires africains et arabes était une preuve de leur volonté de renforcer la coopération afro-arabe notamment au plan parlementaire.

L'Honorable Edward Ssekandi a affirmé qu'il fallait réaliser le développement humain, en tirant profit des liens culturels, civilisationnels et économiques de nos deux communautés, et en promouvant le partenariat afro-arabe particulièrement dans les domaines de l'éducation, de la santé et de l'agriculture.

S'agissant du dialogue parlementaire afro-arabe, le Président de l'UPA a observé qu'il était nécessaire de renforcer les relations parlementaires entre les deux parties afin de donner une dimension populaire à la coopération afro-arabe. Il a, à cet égard, proposé quelques voies pour atteindre cet objectif.

Il a par la suite réitéré le soutien des parlementaires aux efforts visant à la réalisation d'une paix juste au Moyen-Orient et dans la région arabe, et à la résolution pacifique des conflits en Afrique.

La crise financière internationale, a-t-il ajouté, est venue se greffer sur les autres problèmes que rencontre le continent africain, à savoir la crise alimentaire et la sécheresse, ce qui a accru la pauvreté et pose de sérieux défis à nos pays.

Toutefois, il a appelé les africains et arabes à ne pas perdre espoir mais à favoriser le partenariat et à promouvoir l'intégration dans nos régions en vue de faciliter la réalisation de nos objectifs de développement économique et social. Il a enfin souhaité que les recommandations des parlementaires arabes et africains, à l'occasion de cette 12^{ème} Conférence, puissent contribuer à répondre aux attentes des populations de nos deux régions.

A son tour, **M. Akram Abdullah Attiah, Vice-Président de la Chambre des Députés du Yemen et représentant le Président de l'Union Interparlementaire Arabe**, S.E. Sheikh Ahmed Bel Al Eissai, Président du Conseil Consultatif (Shura), a exprimé au nom des Parlementaires arabes ses remerciements au Nigeria, à ses leaders, au Parlement, au Gouvernement et au peuple pour l'organisation de cette importante Conférence Parlementaire Afro-Arabe. Il a indiqué que cette conférence était particulièrement significative car elle se tient à l'occasion du 25^{ème} anniversaire du dialogue parlementaire Afro-Arabe. Par ailleurs, elle montre l'engagement et la détermination des parlements africains et arabes à poursuivre et renforcer ce processus.

S'agissant de la situation internationale et régionale, au moment où se tient la Conférence, M. Attiah a souligné qu'en raison de la crise économique mondiale qui menace les économies des pays africains et arabes, il incombait aux parlementaires africains et arabes de contribuer à la recherche des voies et moyens susceptibles de limiter les conséquences négatives de cette crise sur leurs pays.

M. Attiah a abordé la situation au Moyen Orient et l'escalade dans l'agression Israélienne telle que constatée dans l'attaque sur Gaza en Janvier 2009. De plus, l'arrivée de l'extrême droite Israélienne au pouvoir en Israël ainsi que

l'expansion des activités à Al Qods, minent tout espoir vers la paix. Concernant la décision de la Cour Pénale Internationale contre S.E. Omar Hassan Al Bashir, Président du Soudan, Mr. Attia a indiqué que c'était une décision politisée. En fait, la Charte des Nations Unies n'a pas mandaté le Conseil de Sécurité pour faire comparaître un membre devant une juridiction dont il n'est pas membre. Il a également rappelé la résolution de la 15^{ème} Conférence de l'Union Interparlementaire Arabe qui a dénoncé la décision de la Cour Pénale Internationale et qui a déclaré son plein soutien au Soudan. M. Attiah a ensuite mentionné la présence de troubles dans certains pays africains comme en Somalie et ailleurs.

M. Attiah a exprimé sa satisfaction quant au renforcement des relations parlementaires Afro-Arabs, notant que le dialogue entre Parlementaires Africains et Arabes représentait un mécanisme important pour activer de telles relations dans tous les domaines. En effet, il complète les liens historiques et géographiques ainsi que la lutte commune unissant l'Afrique et le monde Arabe.

Prenant la parole pour le discours d'ouverture de la 12^{ème} Conférence Parlementaire Afro-Arabe, **SEM. Umaru Musa Yar'Adua, Président de la République Fédérale du Nigeria**, a exprimé son immense joie d'être associé à cet événement qui a lieu à un moment critique où la communauté internationale est confrontée à une récession économique généralisée. Pour lui, il ne saurait y avoir meilleure occasion pour poursuivre les efforts d'intégration entre l'Afrique et le monde Arabe. Les Nations africaines et arabes ont des similitudes culturelles et socio-économiques qui font qu'il est essentiel et vital pour les deux blocs d'œuvrer pour un partenariat stratégique amélioré et une coopération productive pour faire face aux défis de la mondialisation. Il est encourageant d'être témoin de l'engagement des parlementaires des deux blocs à rechercher une feuille de route pour le combat collectif contre la volatilité économique, la pauvreté, la corruption, le VIH/SIDA, l'instabilité politique, l'analphabétisme et l'inégalité entre les sexes.

Aussi, a-t-il ajouté, le niveau actuel du dialogue requiert un plus grand engagement et une volonté collective plus forte si tant est que ce forum doit être transformé en une institution fonctionnelle durable.

Pour sa part, le Nigeria est engagé dans un processus politique transparent, fondé sur les principes fondamentaux de la démocratie, la bonne gouvernance, le règne de la loi et la libre entreprise, outre l'adhésion à la doctrine de la séparation des pouvoirs qui a conduit au respect mutuel, à l'engagement constructif et à l'interdépendance constructive qui sont les trois armes du gouvernement au service du peuple. Tout ceci repose sur la conviction que le renforcement des structures et institutions est la condition sine qua non d'un développement significatif et d'une croissance durable.

Pour terminer, le Président de la République a salué tous ceux qui ont contribué à l'instauration et à l'entretien de ce précieux forum et pris l'engagement que son

pays, le Nigeria ne ménagera aucun effort pour œuvrer en partenariat avec tous les membres de cette Conférence à la réalisation de l'aspiration collective à un monde plus sûr, plus juste et plus prospère.

Tout en souhaitant de fructueux travaux aux délégués, il a déclaré ouverte, la 12^{ème} Conférence Parlementaire Afro-Arabe.

Séances de Travail – Election du Bureau de la Conférence

Conformément aux Statuts de la conférence, le Président du Parlement du pays hôte a été élu Président de la conférence. Ainsi, le Président de la Chambre des Représentants du Nigeria, l'Honorable Dimeji Bankole, a présidé les travaux de la 12^{ème} conférence.

Suite à la passation de la présidence à l'Honorable Dimeji Bankole, il y a eu l'élection des membres du Bureau comme suit:

- M. Said Al Maqbali (Oman), comme Vice-Président de la Conférence ;
- M. Bamba Mamadou N'diaye (Sénégal), comme Rapporteur.

L'ordre du jour de la conférence comportant les points suivants a été adopté:

1. Election du Bureau de la Conférence
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Rapport du Comité de Suivi et évaluation de 25 ans de dialogue parlementaire Afro-Arabe (1984- 2009)
4. Echanges de vues sur :
 - a) la situation socio-politique dans le monde et son impact sur la coopération Afro-Arabe
 - b) le rôle des Parlements Africains et Arabes dans la protection des économies de leurs pays des effets négatifs de la crise économique internationale actuelle
5. Symposium Parlementaire Afro-Arabe sur : « Les défis de la mondialisation aux cultures nationales en Afrique et dans le monde Arabe »
6. Constitution du nouveau Comité de Suivi
7. Date et lieu de la 13^{ème} Conférence.

Rapport du Comité de Suivi

La conférence a pris connaissance du rapport du Comité de Suivi présenté par le Rapporteur du Comité. Le rapport avait trait à la réunion du comité qui a examiné et approuvé le rapport des deux Secrétariats Généraux de l'Union Parlementaire

Africaine et de l'Union Inter-Parlementaire Arabe sur les activités communes menées durant la période entre la 11^{ème} et la 12^{ème} conférence. Le Rapport a porté également sur la préparation de la 12^{ème} Conférence Parlementaire Afro-Arabe.

Constitution du nouveau Comité de Suivi

La Conférence a constitué le nouveau Comité de Suivi de la mise en oeuvre des décisions et recommandations de la conférence entre la 12^{ème} et la 13^{ème} Conférence.

Le Comité de suivi a été constitué comme suit:

Du côté Africain: Bénin, Guinée Equatoriale, Nigéria, Soudan, Zimbabwe (et l'Ouganda représentant le Président de l'Union Parlementaire Africaine).

Du côté Arabe: Algérie, Arabie Saoudite, Egypte, Maroc, Palestine (et le Sultanat d'Oman représentant le Président de l'Union Inter-Parlementaire Arabe).

La Conférence a ensuite mis en place un Comité de rédaction chargé de préparer le Communiqué Final. Le comité comprenait les représentants des Parlements des pays suivants:

**Du côté Arabe : Arabie Saoudite, Palestine et Soudan
Du côté Africain : Ethiopie, Libéria et Ouganda**

Le Comité s'est réuni le 22 Avril 2009 et a formulé les recommandations en tenant compte du contenu des discours prononcés à la séance solennelle d'ouverture, des interventions des délégations participant à la conférence et des recommandations présentées dans les mémoires sur les points de l'ordre du jour.

La Conférence a ainsi approuvé ce qui suit :

I – La situation en Afrique

La 12^{ème} Conférence Parlementaire Afro-Arabe,

Réaffirmant la nécessité de promouvoir la paix sur le continent africain à travers le dialogue comme moyen de résolution des conflits et soulignant que la paix demeure le préalable à tout développement pour le bien-être des populations africaines,

1. En appelle au respect de la Souveraineté de la Somalie, de l'intégrité territoriale et de l'unité de son peuple et exprime son soutien au processus de paix de Djibouti pour la résolution du conflit Somalien ;
2. Demande à toutes les parties de respecter l'Accord de Djibouti en vue d'assurer la stabilité, la sécurité ainsi que la mise en place d'institutions démocratiques dans ce pays ; condamne les actes de piraterie menés au large des côtes somaliennes qui constituent des menaces au processus de paix dans la région ainsi qu'à la stabilité et à la sécurité internationales, comme elle condamne les actes de terrorisme sous toutes ses formes.
3. Condamne le terrorisme sous tous ses aspects et formes, et considère qu'il ne saurait être lié ni à une religion, ni à une nation, ni à un peuple.
4. Déclare sa solidarité avec la République de Djibouti dans la sauvegarde de son unité et de sa souveraineté ; appelle les pays voisins à participer aux efforts internationaux et régionaux, et demande le retrait des zones de frontières inaliénables de Djibouti et la mise en œuvre des résolutions du Conseil de Sécurité des Nations Unies sur le différend frontalier.
5. Exprime sa solidarité avec le Soudan dans la défense de l'unité de son territoire et de son peuple ; soutient les efforts déployés par le Gouvernement d'Unité Nationale en vue de mettre en œuvre l'Accord de Paix Globale et de trouver une solution rapide à tous les problèmes qui entravent le progrès du pays sur le chemin de la stabilité et du développement, particulièrement la crise au Darfour et ses répercussions.
6. Dénonce toute intervention dans les affaires intérieures du Soudan et rejette avec fermeté les positions de la Cour Pénale Internationale et ses accusations contre le Président Soudanais, Son Excellence Monsieur Omar Hassan Ahmed El Bachir ; considère que ces positions constituent un précédent dangereux, sont partiales et sont fondées sur des considérations politiques dans le but de s'immiscer dans les affaires intérieures du Soudan et d'y exercer des pressions pour qu'il accepte des positions qui contredisent sa souveraineté et ses intérêts nationaux ; dénonce, en outre, la politique de « deux poids deux mesures » pratiquée par la Cour pénale Internationale.
7. Appelle l'Union Africaine à se saisir de cette affaire en vertu de ses compétences en mettant en place des mécanismes appropriés susceptibles d'assurer la Souveraineté des Etats Africains membres contre tout abus dans l'application des principes du Droit International, sa violation ou sa mauvaise interprétation.
8. Réaffirme son soutien aux efforts entrepris par les pays frères et amis, particulièrement par l'Etat du Qatar afin de réaliser la paix au Darfour à travers les négociations, ainsi que son soutien total aux efforts déployés, à cet égard, par l'Union Africaine et la Ligue des Etats Arabes.

9. Affirme son attachement au respect de la Souveraineté Nationale, de l'intégrité territoriale et de l'indépendance politique de la République Démocratique du Congo.
10. Demande à tous les pays engagés directement ou indirectement dans la crise à l'Est de la RDC de privilégier le dialogue dans la résolution des conflits et encourage ces pays à respecter leurs engagements conformément aux accords conclus et à déployer tous les efforts nécessaires en vue de parvenir à la paix et à la sécurité dans cette région et dans la région des Grands Lacs.

II - La situation au Moyen Orient et dans les pays Arabes

La 12^{ème} Conférence Parlementaire Afro-Arabe, rappelant les résolutions adoptées par les Conférences du Dialogue Parlementaire Afro-Arabe et par l'Union Interparlementaire Arabe sur la situation au Moyen-Orient :

1. Affirme que la question palestinienne est au cœur du conflit au Moyen-Orient et, que l'avenir de la paix dans la région dépend des résolutions sur la mise en œuvre de la légitimité internationale, notamment l'établissement d'une paix juste, totale et durable qui garantit, d'une part, le retrait d'Israël de tous les territoires arabes occupés en Palestine, du Golan Syrien, des fermes Shuba, et Kafr Shuba du Liban jusqu'aux frontières du 4 Juin 1967, et d'autre part, les droits nationaux inaliénables du peuple Palestinien en libérant son territoire et en assurant son droit au retour ainsi que l'instauration de son Etat indépendant avec Al Qods comme capitale ; réaffirme le droit des peuples dont les territoires sont occupés de résister à l'occupation.
2. Affirme que l'initiative arabe de paix constitue une bonne base pour une solution juste et globale du conflit au Moyen-Orient, et exprime son soutien à la position adoptée par le dernier Sommet arabe, sachant que l'initiative arabe de paix ne saurait perdurer.
3. Réaffirme sa forte condamnation de l'agression haineuse lancée par Israël sur Gaza au début de cette année ; condamne le terrorisme d'Etat organisé pratiqué par Israël et suit avec une profonde préoccupation la détérioration des conditions humanitaires dans la zone en raison de la poursuite du blocus Israélien ; exhorte la communauté internationale à exercer des pressions sur Israël afin qu'il ouvre totalement les points de passage, et assure la liberté de mouvement des personnes, des biens et de l'assistance humanitaire dans la zone.

4. Demande au Conseil de Sécurité des Nations Unies de rendre Israël totalement responsable des crimes de génocide, de destructions préméditées perpétrées par les forces d'occupation israéliennes dans Gaza ; appelle à la mise en place d'une Commission internationale en vue d'enquêter sur les crimes commis par les forces d'occupation israéliennes dans la bande de Gaza et de traduire en justice les responsables en Israël des crimes perpétrés dans la zone.
5. Affirme son soutien à tous les efforts visant à la réalisation de la réconciliation nationale palestinienne et exhorte toutes les factions palestiniennes à mettre fin à leurs divisions et à resserrer leurs rangs face à leur seul ennemi qui a pour cible tout le peuple palestinien.
6. Exprime sa ferme condamnation de la poursuite de la détention par les autorités Israéliennes du Président et des membres du Conseil Législatif Palestinien ; soutient le rôle du Comité spécialisé de l'UIP visant à obtenir leur libération et appelle la communauté internationale et tous les parlements dans le monde à exercer des pressions sur Israël en vue de la libération de tous les palestiniens et autres détenus en Israël.
7. Réaffirme l'identité arabe de Al Qods et condamne les actes commis par les autorités d'occupation israéliennes consistant en la destruction des fondations de la cité arabe de Al Qods dans le but d'en modifier les caractéristiques et de réaliser sa judaïsation.
8. Considère que toutes les actions d'implantation sont illégales et illégitimes et appelle à la prise de mesures nécessaires pour arrêter toute les implantations et confiscations de terres dans les territoires palestiniens occupés depuis 1967.
9. Appelle au soutien du Liban afin de l'aider à parachever la libération de son territoire de l'occupation Israélienne, particulièrement les fermes de Shuba, les montagnes de Kafr Shuba et la partie libanaise de la ville de Alghagar ; dénonce le mépris d'Israël pour la mise en œuvre des résolutions 425 et 1701 du Conseil de Sécurité des Nations Unies ; condamne également la poursuite de la violation de l'espace aérien et des eaux régionales du Liban, les attaques systématiques contre ses frontières et ses citoyens.
10. Affirme sa solidarité avec la Syrie et soutient son plein droit à la récupération du Golan occupé jusqu'aux frontières du 4 Juin 1967, conformément aux résolutions pertinentes des Nations Unies ; considère que toutes les mesures adoptées par Israël pour annexer le Golan Syrien sont nulles et non avenues et contredisent les résolutions de la légitimité internationale.

11. Demande le retrait de toutes les forces d'occupation de l'Irak et le soutien au Gouvernement National Irakien à étendre son contrôle sur tous les territoires irakiens, à garantir la sécurité et à mettre fin à tous les actes de violence en cours en Irak.
12. Exprime sa solidarité avec les Emirats Arabes Unis et soutient leur droit dans les trois îles occupées par l'Iran : Tomb Al Kobra Tomb Al Sughra et Abu Mussa ; appelle la République Islamique d'Iran à répondre positivement aux propositions initiées par les Emirats Arabes Unis en vue de parvenir à un règlement pacifique de la question des îles.
13. Réitère son plein soutien aux efforts déployés par le Royaume du Maroc en vue de la récupération des villes de Ceuta et de Mellila occupées par l'Espagne ; appelle à la mise en place d'une cellule Maroc-Espagnole afin de parvenir à une solution juste et pacifique de ce problème.
14. Appelle à l'établissement de la région du Moyen-Orient et de l'Afrique comme zone exempte d'armes de destruction massive y compris les armes nucléaires.

III– Le rôle des Parlements Africains et Arabes face à la crise économique internationale

Les participants à la conférence ont considéré que les actions suivantes doivent être mises en œuvre dans les pays africains et arabes en vue de limiter les impacts de la crise globale par l'adoption des politiques économiques plus ambitieuses, une intégration régionale renforcée, la promotion d'une plus grande diversification de l'économie et une meilleure prise en compte de leurs intérêts au niveau international :

A- Mesures à prendre au niveau national :

a) Mesures d'ordre conjoncturel,

- alléger temporairement la fiscalité des entreprises dans les secteurs touchés par la crise,
- multiplier les investissements à travers des partenariats public-privé,
- diminuer les taux d'intérêt et créer des fonds de garantie pour les Petites et Moyennes Entreprises (PME),

b) Mesures d'ordre structurel,

- mettre en place un cadre législatif et réglementaire visant à assurer la stabilité du système financier et monétaire et à renforcer les mesures prudentielles dans le secteur bancaire,
- maîtriser les politiques monétaires et budgétaires qui sont indispensables à la relance des dynamiques de croissance,
- revaloriser les politiques économiques de relance, élaborées en fonction des besoins prioritaires de leurs populations,
- favoriser l'économie de production porteuse d'un véritable développement, plutôt que l'économie de rente,
- accorder la priorité au développement de l'agriculture et à la promotion de l'éducation et de la santé,
- adopter une fiscalité spécifique pour les importations des outils de production et des intrants agricoles,
- favoriser l'accroissement de la demande domestique afin de compenser les pertes de recettes à l'exportation des produits,
- poursuivre et renforcer les efforts des pays en matière de diversification, notamment en transformant davantage leurs produits primaires sur place,
- créer des banques de développement pour l'agriculture,
- instaurer la transparence financière,

c) Mesures visant à promouvoir les investissements:

- promouvoir une politique des pouvoirs publics fondée sur une détermination et une volonté d'aider les entreprises qui décident de prendre des risques dans ce contexte difficile de récession mondiale,
- améliorer l'environnement global des affaires,
- orienter la politique monétaire vers l'appui à l'investissement privé à travers, notamment, une baisse des taux d'intérêt,
- appuyer et faciliter l'investissement privé comme l'investissement public,
- développer l'investissement public, notamment pour la construction d'infrastructures, en tant qu'important outil de sortie de crise, tout en favorisant de nouvelles perspectives de développement,

B- Actions à mener aux niveaux inter-régional et international :

- développer la coopération et le partenariat entre pays africains et arabes dans le domaine économique notamment dans les secteurs de l'infrastructure et de l'agriculture,
- favoriser la libre circulation des biens et des personnes et accélérer l'intégration régionale,
- adopter au niveau des pays africains et arabes des politiques conjointes visant à limiter l'impact de la crise sur les prix des denrées alimentaires et des carburants, et intensifier le commerce entre les deux régions,

- accorder des facilités aux entreprises arabes et africaines afin d'accroître l'investissement productif,
- promouvoir au sein des régions africaine et arabe des projets communs dans le cadre unilatéral ou multilatéral,
- développer des joint-ventures dans les pays arabes et africains,
- mettre en place, au niveau des institutions financières arabes et africaines, des fonds de soutien à la relance économique,
- faire participer les parlementaires et renforcer la présence des pays africains et arabes au niveau international et faire beaucoup plus entendre leurs voix dans les réunions et les forums internationaux, notamment en matière de réforme du système monétaire international de façon à ce qu'il puisse mieux traduire les réalités économiques en évolution et qu'il puisse mieux répondre aux défis à venir,
- adopter les principes internationaux en matière de bonne gouvernance,
- intervenir auprès des pays développés afin qu'ils ouvrent leurs marchés aux produits des pays africains et qu'ils évitent de se replier sur eux-mêmes en recourant au protectionnisme,
- s'assurer que les montants alloués à l'aide publique au développement promis par les pays riches ne soient pas diminués du fait de la crise,
- maintenir une forte pression pour une conclusion rapide du cycle de Doha qui sera plus favorable aux pays africains.

IV- Ré-activation du dialogue parlementaire Afro-Arabe

Les participants, ayant noté les insuffisances du dialogue parlementaire Afro-Arabe au cours des 25 dernières années, ont demandé que des efforts soient entrepris pour surmonter les lacunes et ont proposé les mesures suivantes susceptibles de donner au dialogue un nouvel élan et de nouvelles perspectives:

1. Exécution de la résolution de la 11^{ème} Conférence Parlementaire Afro-Arabe (Damas – Juillet 2007) relative au Dialogue Parlementaire Afro-Arabe et sa transformation en une institution ou organisation active. Le nouveau Comité de Suivi pourra donner une vision complète à ce sujet à l'occasion de sa première réunion après la 12^{ème} Conférence, et la diffusion de cette vision à l'ensemble des Parlements membres dans les deux Unions, avant la soumission à la prochaine conférence.
2. Révision des Statuts et du Règlement Intérieur de la Conférence du Dialogue en introduisant des amendements à la lumière de l'expérience des années passées.
3. Echanges de visites entre les délégations des Parlements africains et arabes, et charger le Comité de Suivi et les Secrétariats Généraux des deux Unions d'établir un programme de visite d'une délégation parlementaire africaine à quelques pays arabes, et de visite d'une délégation parlementaire arabe à quelques pays africains, une fois par an.

4. Amélioration du mécanisme de coopération et de coordination entre les délégations des deux Groupes africain et arabe à l'occasion des réunions de l'Union Interparlementaire.
5. Mise en place de Groupes d'amitié parlementaires au sein des Parlements africains et arabes en vue du renforcement des relations bilatérales, et de l'approfondissement du rapprochement et de l'échange d'expériences et d'expertises entre les Parlements des deux parties.
6. Organisation en 2009 du Symposium Parlementaire Afro-Arabe sur les défis de la mondialisation aux cultures nationales en Afrique et dans le monde Arabe.

V – Symposium Parlementaire Afro-Arabe sur : « Les défis de la mondialisation aux cultures nationales en Afrique et dans le monde Arabe »

La Conférence a chargé les deux Secrétariats Généraux des deux Unions d'entreprendre des consultations avec les pays membres en vue de fixer la date et le lieu du Symposium Parlementaire Afro-Arabe sur : « Les défis de la mondialisation aux cultures nationales en Afrique et dans le monde Arabe ».

VI – Prochaine Conférence parlementaire Afro-Arabe

La Conférence a chargé le Secrétariat de l'Union Interparlementaire Arabe de procéder à des consultations avec les pays membres de l'Union afin de fixer la date et le lieu pour l'organisation de la 13^{ème} Conférence parlementaire Afro-Arabe et d'en informer la partie Africaine.

Abuja, le 23 Avril 2009